

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA LOIRE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-244200630-20250327-2025-009-CC-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/04/2025

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents Au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
30	21	30
Date de la convocation		
14/03/2025		
Date d'affichage		
14/03/2025		

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS**

du Conseil de la COMMUNAUTE DE
COMMUNES du

"PAYS ENTRE LOIRE ET RHONE"

Séance du **jeudi 27 Mars 2025 (20h)**

À SAINT-SYMPHORIEN DE LAY

L'an deux mil vingt cinq

et le vingt sept Mars à vingt heures

Le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul CAPITAN, Président.

Etaient présents : MUZEL Bruno (Chirassimont), CAPITAN Jean-Paul (Cordelle), NEYRAND Jean-François (Fourneaux), GIRAUD Jean-Marc (Lay), FOURNEL Béatrice (Machézal), GIVRE Dominique (Neaux), DAVID Blandine, DOTTO Luc, ROFFAT Hubert (Neulise), BRUN Charles (Pradines), DAUVERGNE Jean-François, LAIADI Benabdallah (Régny), REULIER Serge (St Cyr de Favières), COQUARD Romain, GIRAUD Stéphanie, GRIVOT Vincent, (St Just la Pendue), GEAY Dominique, MARTEIL Frédéric (St Symphorien de Lay), PINEL Yves (St Priest la Roche), CRIONAY Timothée (St Victor sur Rhins), BERT Pascal (Vendranges)

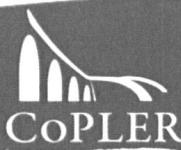
Excusés ayant donné pouvoir : CHATRE Philippe (Cordelle) a donné pouvoir à CAPITAN Jean-Paul (Cordelle), GERVAIS Christian (Croizet/Gand) a donné pouvoir à GIRAUD Jean-Marc (Lay), FESSY Véronique (Pradines) a donné pouvoir à BRUN Charles (Pradines), MONTEL Fabienne (Régny) a donné pouvoir à LAIADI Benabdallah (Régny), GIRARDIN Jean-Michel (St Cyr de Favières) a donné pouvoir à Serge REULIER (St Cyr de Favières), PRAST Lionel (St Just la Pendue) a donné pouvoir à COQUARD Romain (St Just la Pendue), DADOLLE Aurélien (St Symphorien de Lay) a donné pouvoir à MARTEIL Frédéric (St Symphorien de Lay), PIZAY Séverine (St Symphorien de Lay) a donné pouvoir à GEAY Dominique (St Symphorien de Lay), BROSSETTE Maryline (St Victor sur Rhins) a donné pouvoir à CRIONAY Timothée (St Victor sur Rhins)

Excusés : JUSSELME Jean-Paul (Chirassimont), PERRIN Gérald (St Priest la Roche)

Délibération : 2025-009-CC

OBJET : Compte financier unique - Budget Principal 2024

Communauté de Communes du Pays entre Loire et Rhône



44, rue de la Tête Noire 42470 Saint Symphorien de Lay

Tél. : 04 77 62 77 62 Fax : 04 77 62 77 63

copler@copler.fr - www.copler.fr

Délibération : 2025-009-CC**OBJET : Compte financier unique - Budget Principal 2024**

Vu le Code général des collectivités ;

Vu l'arrêté préfectoral du 28 décembre 1993 portant création de la Communauté de Communes du Pays entre Loire et Rhône ;

Vu l'arrêté préfectoral du 2 juillet 2021 portant modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays entre Loire et Rhône ;

Vu le compte financier 2024 ;

Vu l'avis favorable du Bureau en date du 13 mars 2025 ;

Ceci étant exposé :

Le compte financier unique se substitue au compte administratif établi par l'ordonnateur et au compte de gestion établi par le comptable public. Il met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, et en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et du compte de résultat synthétiques et des taux de contributions et de produits afférents.

Le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU.

Le Conseil Communautaire est invité à se prononcer sur le Compte financier 2024.

BUDGET PRINCIPAL

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N				
		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	4 888 672,00	5 696 412,74
	Recettes réalisées (1)	B	1 513 508,48	5 963 719,69
	Restes à réaliser	C	1 246 674,37	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	4 089 404,27	7 716 787,00
	Dépenses réalisées (1)	E	1 386 419,80	5 729 959,25
	Restes à réaliser	F	867 750,54	0,00
Définitions entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	127 088,68	233 760,44
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	-799 267,73	2 020 374,26
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	-672 179,05	2 254 134,70
Définition entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	378 923,83	0,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	-293 255,22	2 254 134,70
				1 960 879,48

Le Compte Financier Unique du budget principal présente un résultat de fonctionnement excédentaire de 2 254 134,70 €, intégrant un excédent d'exercice de 233 760,44 € et un résultat reporté de 2 020 374,26 €.

La section d'investissement présente un déficit de 672 179,05 €, intégrant un excédent d'exercice de 127 088,68 € et un déficit reporté de 799 267,73 €.

Communauté de Communes du Pays entre Loire et Rhône



44, rue de la Tête Noire 42470 Saint Symphorien de Lay

Tél. : 04 77 62 77 62 Fax : 04 77 62 77 63

copler@copler.fr - www.copler.fr

Délibération : 2025-009-CC

OBJET : Compte financier unique - Budget Principal 2024

Le Président ayant quitté la séance, conformément à l'article L.2121-14 du code général de collectivités territoriales, le Conseil Communautaire siège sous la présidence de Mme GEAY Dominique.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE** le Compte Financier Unique 2024.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

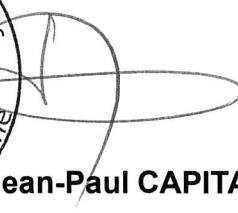
Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Fait à Saint-Symphorien de Lay,
Le 27/03/2025

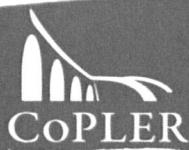
Le secrétaire de séance,


Timothée CRIONAY

Le Président,


Jean-Paul CAPITAN

Communauté de Communes du Pays entre Loire et Rhône



44, rue de la Tête Noire 42470 Saint Symphorien de Lay

Tél. : 04 77 62 77 62 Fax : 04 77 62 77 63

copler@copler.fr - www.copler.fr